

Droit fiscal

provinciaux à propos de l'imposition des ressources et, dans l'affirmative, a-t-on discuté avec les provinces du but de cet amendement et ont-elles donné leur accord?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, cet amendement accroît l'abattement sur les ressources et je ne vois donc pas comment une province pourrait s'y opposer, qu'elle soit d'accord ou non avec ce que nous faisons.

(L'amendement de M. Turner (Ottawa-Carleton) est adopté.)

Le président: L'article 80 modifié est-il adopté?

M. Nystrom: Je voudrais poser une brève question. Cet article a-t-il un rapport quelconque avec ceux que nous reportons? Je ne pense pas que ce soit le cas, mais dans l'affirmative nous devrions peut-être songer à le reporter.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Il concerne les ressources, mais en fait il ne va pas très loin. Je ne pense pas que le député perdrait ses possibilités de marchandage à l'égard des ressources en laissant adopter cet article.

M. Stevens: Comme cet article concerne les ressources minérales, le ministre pourrait-il nous dire s'il estime qu'il y a un rapport entre cet article et certains des articles déjà reportés. Je dois dire qu'il était entendu que les articles 4 et 7 soient reportés comme tous les autres articles reliés à l'imposition de nos ressources minérales et pétrolières en général.

M. Turner (Ottawa-Carleton): J'ai dit qu'il y était relié, mais il fournit uniquement les règles qui définissent les bénéfiques imposables. Il ne s'agit pas d'un article audacieux touchant la politique; c'est simplement un article qui définit les règles d'application des politiques et je ne pense pas que le comité perde du pouvoir en adoptant cet article.

● (1430)

M. Stevens: Monsieur le président, puisqu'il a déjà déclaré que ce n'était pas un article particulièrement audacieux, pour reprendre son expression, le ministre s'oppose-t-il pour une raison quelconque à reporter l'article, étant donné qu'il est relié à d'autres articles que nous avons reportés?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Dois-je conclure que l'amendement est adopté?

M. Stevens: Oui.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, je vois que tout le comité est consentant. Dois-je conclure que l'amendement est adopté?

Le président: A l'ordre. La Chambre consent-elle à ce que l'article 80, modifié, soit reporté?

(L'article modifié est reporté.)

(Les articles 81 et 82 sont adoptés.)

Sur l'article 83.

M. Stevens: Monsieur le président, je voudrais poser une courte question sur l'article 81 et je suis certain que le ministre pourrait y répondre sur-le-champ.

Des voix: L'article a été adopté.

M. Stevens: Si c'est comme cela que les députés veulent le prendre, tant pis!

Le président: J'allais justement me lever. Nous avons adopté les articles 81 et 82, mais selon la procédure, le

[M. Orlikow.]

député peut demander le consentement du comité pour revenir à l'article qui a déjà été adopté. Le comité consentirait-il à permettre au député de poser une question sur l'article 81?

Des voix: D'accord.

M. Stevens: Je remercie les députés pour cette courtoisie, monsieur le président. Le ministre pourrait-il nous dire à peu près combien de sociétés bénéficieront des dispositions de cet article?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je m'engage à obtenir cette information pour l'honorable représentant.

Le président: Nous revenons maintenant à l'article 83.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, j'ai un amendement court, d'ordre technique, que j'ai fait remettre aux membres du comité. Je propose:

Que l'on modifie l'article 83 du bill C-49 en remplaçant

a) la ligne 2, à la page 210, par ce qui suit:

'loi qui suit le sous-alinéa

(i) est abrogée et remplacée par ce qui suit:

«(ii) qui n'était pas déductible en vertu du paragraphe 20(11) lors du calcul de son revenu pour l'année; et»'

b) les lignes 3 à 5, page 210, par ce qui suit:

'(5) Les sous-alinéas 126(7)d)(i) et (ii) de ladite loi sont abrogés et remplacés par ce qui suit:

«(i) au sous-alinéa (1)b) et (3)b) l'impôt pour l'année d'imposition payable par ailleurs en vertu de la présente Partie, avant toute déduction visée à l'article 121, au paragraphe 124(2) ou (2.2)

ou aux articles 125 à 127, et

(ii) au sous-alinéa (2)c)(i) et à l'alinéa»'

(L'amendement de M. Turner (Ottawa-Carleton) est adopté.)

(L'article modifié est adopté.)

(L'article 84 est adopté.)

Sur l'article 85.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, j'ai fait distribuer un amendement que je propose et qui se lit en ces termes:

Que l'on modifie l'article 85 du bill C-49 en remplaçant la ligne 35, page 211, par ce qui suit:

«années d'imposition 1977 et suivantes et le»

Il s'agit d'un amendement exonérateur pour faire en sorte que les changements aux impôts sur les ressources ne réduiront pas, par inadvertance, le dégrèvement que la loi actuelle accorde à l'industrie du bois.

(L'amendement de M. Turner (Ottawa-Carleton) est adopté.)

(L'article modifié est adopté.)

(Les articles 86 à 91 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 92.

M. Turner (Ottawa-Carleton): J'ai un amendement d'ordre technique pour rendre la traduction française conforme à la version anglaise. Je propose:

Que l'on modifie l'article 92 de la version française du bill C-49

a) en remplaçant la ligne 47, page 215, par ce qui suit:

«(i) elle tirait la quasi-totalité de»;

b) en remplaçant la ligne 47, page 216, par ce qui suit:

«(ii) la quasi-totalité de ses mem-»;

c) en remplaçant la ligne 52, page 216, et la ligne 1, page 217, par ce qui suit:

«crédit qui, toutes, tiraient la quasi-totalité de leurs revenus des».

(L'amendement de M. Turner (Ottawa-Carleton) est adopté.)